



Demande de préqualification
Dossier de la SADC n°2020-2558

Afin de fournir des services de conseil et de soutien technique
dans le cadre de l'initiative de modernisation des
remboursements de la SADC

14 janvier 2020

Table des matières

1. APERÇU DE LA DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DES REMBOURSEMENTS DE LA SADC.....	1
1.1 Aperçu de la SADC.....	1
1.2 Aperçu de la modernisation des remboursements.....	2
1.3 Phase 1 : Demande de préqualification (DDPQ).....	5
1.4 Phase 2 : Demande de propositions (DDP).....	5
1.5 Résumé des qualifications importantes dans le cadre de l’initiative de modernisation de la SADC.....	5
2. LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION (DDPQ).....	8
2.1 Échéancier et dates importantes.....	8
2.2 Personne-ressource à la SADC.....	8
2.3 Questions durant le processus de DDPQ.....	8
2.4 Soumission des réponses à la DDPQ, processus et échéancier	9
2.5 Établissement et communication de la liste de fournisseurs qualifiés.....	9
2.6 Rétroaction aux soumissionnaires qui ne se qualifient pas à la DDP.....	9
3. PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS RÉGISSANT LE PROCESSUS DE DDPQ.....	10
3.1 Responsabilités des soumissionnaires répondant à cette DDPQ.....	10
3.2 Obligations et droits de la SADC.....	11
3.3 Lois qui régissent la demande.....	12
3.4 Avis de non-responsabilité.....	12
4. DESCRIPTION ET PLANIFICATION DE LA MODERNISATION DES REMBOURSEMENTS	13
4.1 État actuel de la modernisation des remboursements et état futur envisagé.....	13
4.2 Flux de travail principaux et échéancier global.....	15
4.3 Besoins prévus en matière de service-conseil.....	16
5. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À LA DDPQ ET RÉSUMÉ DU PROCESSUS D’ÉVALUATION.....	18
5.1 Éléments de réponse de la part des soumissionnaires pour les qualifications obligatoires.....	18
5.2 Éléments de réponse de la part des soumissionnaires pour les qualifications évaluées.....	20
5.3 Résumé du processus d’évaluation et d’attribution de notes pour les soumissionnaires.....	24
6. FORMAT ET INSTRUCTIONS POUR LES RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES.....	26

1. APERÇU DE LA « DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION » DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DES REMBOURSEMENTS DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC ») présente cette demande de préqualification (« DDPQ ») afin d'identifier des fournisseurs qualifiés pour la soutenir dans le processus pluriannuel de modernisation de ses capacités de remboursement (cette initiative sera désignée sous le nom de « **modernisation des remboursements** » dans le présent document). Les réponses à cette DDPQ doivent être reçues avant le **17 février 2020 à 18 h HNE** selon les instructions détaillées dans le chapitre 2 ci-dessous.

Cette DDPQ est présentée conformément à l'Accord de libre-échange canadien et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Cette DDPQ n'est pas une offre et ne constitue pas un « contrat A/contrat B ».

1.1 Aperçu de la SADC

La SADC est une société d'État fédérale fondée par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, ayant son siège social à Ottawa et un bureau à Toronto. Le rôle principal de la SADC est d'assurer les titulaires de dépôts au Canada contre la perte de dépôts à la hauteur des limites couvertes en cas de faillite d'un membre. La société agit en tant qu'autorité de résolution pour ses membres et a également la responsabilité de promouvoir la stabilité du système financier canadien, ou du moins d'y contribuer.

Les dépôts admissibles sont automatiquement couverts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie d'assurance, par institution financière membre de la SADC. En mars 2019, la SADC a assuré environ 800 milliards de dollars en dépôts, ce qui équivaut à plus de 98 % des dépôts personnels au Canada.

La SADC compte actuellement 85 membres, dont des banques, des coopératives de crédit sous réglementation fédérale, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt qui acceptent des dépôts, ainsi que des associations soumises à la Loi sur les associations coopératives de crédit qui acceptent des dépôts.

La SADC a deux principaux mécanismes de financement sur lesquels elle peut compter si une institution membre fait faillite et que des fonds sont nécessaires pour rembourser les déposants assurés : Le portefeuille d'investissements de la SADC et sa capacité d'emprunt. Le portefeuille d'investissements est constitué au fil du temps à partir de primes annuelles payées par les institutions membres de la SADC et facturées en fonction de la base de dépôts assurés de l'institution et d'une évaluation de son risque. Le portefeuille d'investissements a pour objectif de fournir le financement nécessaire en cas de faillite d'un membre, ainsi que de financer les activités de la SADC. La valeur marchande du portefeuille d'investissements de la SADC s'élevait à environ 5 milliards de dollars en mars 2019. La SADC a également la capacité d'accéder à des fonds supplémentaires par l'emprunt, assujetti à l'approbation du ministre des Finances.

En outre, la SADC représente l'autorité de résolution pour ses institutions membres et prend les devants lorsqu'un membre atteint le point de non-viabilité. Les objectifs de la SADC en matière de résolution comprennent :

- La protection des dépôts admissibles;
- Le maintien du fonctionnement des services financiers critiques;
- La protection de l'économie canadienne;
- La minimisation des risques pour les contribuables.

La SADC dispose d'une gamme d'outils qu'elle peut utiliser pour résoudre les problèmes de ses institutions membres. Ceux-ci incluent les pouvoirs de soutenir la vente d'actions ou d'actifs, la

fusion avec une autre institution, la recapitalisation, la restructuration ou d'autres solutions privées. Le recours final est la fermeture de l'institution et le remboursement des déposants assurés – les capacités de la SADC à s'acquitter de cette tâche sont au centre de l'initiative de modernisation des remboursements.

Les mécanismes, systèmes, processus et règles de la SADC en matière d'identification et de remboursement des déposants assurés (les capacités de « remboursement » de l'organisation) sont en place depuis bon nombre d'années. Ces capacités de remboursement existantes ont bien servi l'organisation, mais doivent évoluer étant donné les développements à venir et les attentes des déposants. Les facteurs justifiant un changement comprennent :

- Des problèmes liés à la qualité des données et aux lacunes des données concernant les institutions membres (IM) et les courtiers-fiduciaires (CF), ce qui crée un besoin important d'intervention humaine et a pour effet de ralentir la fourniture de services ou d'en rendre le niveau inadéquat étant donné la technologie et les attentes des déposants à l'heure actuelle.
- Le manque d'outils et d'accès rapide aux bonnes données entrave la capacité de la SADC à vérifier régulièrement la conformité de ses membres et des courtiers-fiduciaires, et à évaluer son niveau de préparation en cas de faillite-potentielle.
- La technologie développée à l'interne il y a plus de 10 à 15 ans est désuète, et de plus en plus difficile à prendre en charge et à actualiser.
- Les capacités des systèmes existants ne tirent pas parti des canaux de communication et des méthodes de paiement modernes entre la SADC et les déposants, ce qui rend nécessaire une intervention manuelle et engendre des retards potentiels en cas de faillite.
- Les systèmes et processus actuels ne permettent pas de donner accès aux fonds aux déposants assurés en temps opportun. Ceci n'est plus à la hauteur des attentes des déposants.

En plus de créer de l'inefficacité, des retards possibles et de creuser l'écart entre la réalité et les attentes des déposants, ces problèmes en matière de capacités de remboursement peuvent ou pourraient aggraver les risques en matière de résolution, de réputation, d'information et de droit relevant du rôle de la SADC dans la résolution de ses institutions membres.

Par conséquent, la SADC se lance dans une importante initiative pluriannuelle afin de moderniser ses capacités de remboursement, et a besoin de services-conseils et de soutien technique pour atteindre ses objectifs. Cette DDPQ a pour but d'identifier et d'attester les qualifications des soumissionnaires pouvant fournir les services requis par l'initiative de modernisation des remboursements (les soumissionnaires participant à la DDPQ sont désignés sous le nom de « **les soumissionnaires** »).

À la suite de cette DDPQ, la SADC s'attend à présenter une demande de propositions (« **DDP** ») directement aux fournisseurs préqualifiés s'étant le plus démarqués (« **fournisseurs préqualifiés** ») et prévoit faire cela à la fin du premier trimestre de 2020. L'objectif global est de sélectionner un ou plusieurs fournisseurs (« **fournisseurs sélectionnés** ») pour soutenir la modernisation des remboursements tout au long du processus, qui devrait s'étendre sur plusieurs années à partir de la date de début pour le troisième trimestre de 2020.

1.2 Aperçu de la modernisation des remboursements

La vision de l'initiative de modernisation des remboursements récemment lancée est de fournir aux déposants assurés un accès aux fonds le jour ouvrable suivant l'annonce de la faillite (défini comme « T »), à l'exception des fonds de courtage détenus en fiducie – pour lesquels la cible est fixée à « T+5 » –, et de gagner ainsi la confiance des Canadiens en tant que chef de file mondial en matière d'assurance-dépôts et de résolution.

Afin de réaliser cette vision, une importante transformation de l'infrastructure et des processus de la SADC en matière de remboursements sera nécessaire et il faudra faire passer l'environnement de transfert de fichiers séquentiels et de calculs séquentiels avec intervention manuelle à un environnement prenant en charge des remboursements d'assurance en temps réel ou presque pour la plupart des catégories d'assurance.

Plus précisément, la modernisation des remboursements a pour cibles :

- Un transfert ponctuel et fiable d'informations exactes provenant d'institutions membres et d'autres parties prenantes afin de permettre une détermination rapide du montant d'assurance pour les dépôts admissibles;
- Des solutions technologiques stables, sécuritaires et adaptables afin d'aider à la gestion des données, au calcul du montant d'assurance et au remboursement;
- Des méthodes de communication et de paiement pratiques et modernes pour traiter avec les déposants assurés;
- Des processus techniques et opérationnels revus, et des arrangements de tierce partie stables afin de soutenir les futures activités de remboursement modernisées.

La modernisation des remboursements est une initiative pluriannuelle dont les objectifs devraient être complètement atteints au début de 2023. Le travail sera organisé entre 6 flux de travail généraux :

- **Flux de données des déposants** : Système d'archivage de données sécurisé et capacité d'intégration dans le nuage; intégration d'une logique améliorée pour la vérification des données (au moyen d'interfaces de programmation d'applications – API et/ou d'autres modèles d'intégration à déterminer); prise en charge de nouveaux services de test de conformité, avec extraction régulière des données des déposants et tests auprès de membres sélectionnés pour certifier les renseignements sur les déposants; capacités des API (avec prise en charge continue du protocole de transfert de fichiers sécurisé – SFTP) pour prendre en charge le transfert de données sur demande des membres et des courtiers-fiduciaires.
- **Flux pour le centre de remboursements** : Plateforme intégrée où seront effectués la validation et le regroupement des données, ainsi que les calculs des montants assurés en fonction des données reçues par voie électronique des membres et courtiers-fiduciaires; remplace les systèmes de traitement séquentiel actuels; détermine le montant des remboursements; prend en charge des fonctionnalités permettant au membre d'auto-évaluer sa conformité et de déterminer la couverture pour le déposant.
- **Flux de passerelle de paiement** : Capacité d'effectuer des opérations de traitement de paiements électroniques pour plusieurs types de paiements d'une manière répétée et optimisée afin d'accélérer les paiements aux déposants; à partir des informations provenant du centre de remboursements, génère et traite le fichier de remboursement; en fonction des préférences du déposant, effectue le remboursement par transfert électronique de fonds (TEF), par virement électronique groupé, par virement bancaire ou par chèque (les chèques sont pour l'instant la seule méthode de paiement disponible); obtient les services d'un fournisseur pour les paiements externes afin de gérer les paiements individuels; donne la possibilité aux déposants d'accéder à leurs montants assurables et le statut de leur paiement en temps réel ou presque (à travers le Portail des déposants compris dans le Flux des communications des déposants ci-dessous).

- **Flux des communications des déposants** : possibilité pour les déposants de se connecter à leur compte et de mettre à jour ce dernier ainsi que leurs détails de paiement de manière sûre et respectueuse des lois en matière de vie privée; méthodes de communications numériques/électroniques avec le déposant – courriel, téléphone, messagerie, portail en ligne; Portail des déposants avec critère d’authentification fort afin d’accéder au statut et de donner/modifier des instructions de paiement.
- **Flux d’alignement de l’industrie** : Collaboration étroite avec les membres, les courtiers-fiduciaires et les organismes de réglementation de l’industrie afin de créer une synergie et d’atteindre des objectifs communs; soutien proactif dans la mise en place intersectorielle de la modernisation des remboursements; les membres pourront fournir une attestation de conformité en comparant la qualité/intégrité de leurs données aux normes établies; alignement avec les fournisseurs de service du secteur (Cannex, IFDS, SIT).
- **Flux de gestion du programme et habilitation de l’organisation** : Bureau de gestion du programme; gestion des changements organisationnels; planification et soutien de la transition vers le modèle d’activités cibles; raffinement et alignement du modèle d’architecture et de la stratégie en matière de données de l’entreprise; stratégie d’approvisionnement et exécution.

La plupart des flux de modernisation des remboursements en sont à des phases de planification très primaires. Certaines ressources et connaissances sont requises pour permettre d’aller de l’avant avec le travail détaillé par rapport aux exigences, à l’identification de solutions, à la conception et au développement. La SADC prévoit se procurer les ressources et l’expertise qu’il lui faut pour travailler avec ses équipes internes de modernisation des remboursements auprès de fournisseurs préqualifiés, en sélectionnant un ou plusieurs fournisseurs préqualifiés (les fournisseurs sélectionnés) et en entrant dans une entente collaborative pluriannuelle avec ces derniers, selon le processus en deux phases décrit ci-dessous. Ces ententes collaboratives pluriannuelles avec les fournisseurs pour obtenir du soutien dans la modernisation des remboursements ont une date de mise en place prévue pour juillet 2020.

Certains travaux avancent actuellement alors que l’acquisition de fournisseurs pour appuyer la modernisation des remboursements est en cours. Ces travaux seront intégrés au plan de projet global une fois les fournisseurs sélectionnés intégrés et comprennent :

- L’élaboration de l’architecture initiale de l’entreprise à haut niveau pour la modernisation des remboursements comme base pour la conception et le développement subséquents.
- L’établissement d’une direction initiale pour le projet; la mise en place d’une structure et la dotation initiale pour le bureau de gestion du projet; l’élaboration et la mise en place des communications initiales; la mise en place des processus de gestion des contrats pour les fournisseurs.
- Le déclenchement des phases initiales de l’initiative d’évaluation de conformité. Ceci implique la mise en place de changements aux données relatives aux dépôts et aux processus pour les membres et courtiers-fiduciaires afin d’appuyer la conformité aux nouvelles spécifications sur les exigences en matière de données et de systèmes (EDS 3.0) et exigences en matière de données de courtiers-fiduciaires (EDCF) entrant en vigueur à partir du 30 avril 2021.
- L’élaboration d’une approche pour faire participer les parties prenantes, initialement concentrée sur la préparation en vue de l’implémentation de l’initiative d’évaluation de conformité.

De plus amples détails sur la modernisation des remboursements et sur l'utilisation envisagée des services-conseils sont fournis au chapitre 4.

1.3 Phase 1 : Demande de préqualification (DDPQ)

La SADC tente d'entrer dans une entente collaborative pluriannuelle avec un ou plusieurs fournisseurs préqualifiés possédant les capacités pour soutenir tous les aspects de son initiative de modernisation des remboursements. Il sera attendu du ou des fournisseurs sélectionnés qu'ils appuient l'équipe de modernisation des remboursements tout au long de la durée de l'initiative avec une date de début cible en juillet 2020 et une date de fin cible à la fin de 2023. Ce processus d'approvisionnement se déroule en deux phases.

L'objectif de la phase 1, avec cette DDPQ, est de permettre aux soumissionnaires intéressés de soumettre des réponses indiquant leurs qualifications pour le travail. La SADC se chargera ensuite de dresser une courte liste d'au plus sept « fournisseurs » préqualifiés possibles détenant les capacités, l'expérience et l'expertise appropriées et un bassin de main-d'œuvre adéquatement formé afin d'appuyer complètement la modernisation des remboursements à travers tous ses flux de travail jusqu'à leur fin.

Ces fournisseurs préqualifiés seront ensuite invités à participer à la phase suivante du processus d'approvisionnement. La SADC prévoit présenter une demande de propositions directement à ces fournisseurs préqualifiés, comme décrit ci-dessous.

1.4 Phase 2 : Demande de propositions (DDP)

La SADC s'attend à présenter une DDP directement à un petit groupe d'au plus sept des fournisseurs préqualifiés (« fournisseurs ») ayant obtenu les résultats les plus élevés à la fin du processus de DDPQ. La SADC souhaite publier cette DDP au début de mars 2020 avec un processus d'évaluation, de sélection et de négociation qui permettrait d'intégrer le ou les fournisseurs sélectionnés d'ici juillet 2020.

Toutefois, cette section ne constitue pas un engagement à présenter une DDP ou à envoyer une invitation à participer à une DDP. Le processus d'approvisionnement, y compris toute DDP, pourrait être modifié à tout moment à la seule discrétion de la SADC.

La SADC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de décider de présenter ou non une DDP, et dans l'affirmative, de déterminer à combien de **fournisseurs préqualifiés** elle présentera la DDP, en les sélectionnant selon un ordre établi en fonction des notes d'évaluations attribuées aux **fournisseurs préqualifiés** lors de la phase de DDPQ. Se reporter au chapitre 3 pour une liste complète des conditions qui régissent cette DDPQ.

1.5 Résumé des qualifications importantes dans le cadre de l'initiative de modernisation des remboursements de la SADC

Pour la SADC, la modernisation des remboursements est une initiative de transformation majeure basée sur la technologie qui s'étend sur plusieurs années. Elle a besoin de soutien pour toutes les facettes de cette initiative. Elle a établi que la manière la plus adéquate pour elle d'aller de l'avant avec ce projet est de conclure des ententes de collaboration pluriannuelles avec un ou plusieurs fournisseurs capables de fournir toute la gamme de services requis, y compris du soutien dans la gestion du programme, l'identification des exigences à travers les flux, l'appui dans la conception et dans la recherche de solutions, la participation au développement et à l'implémentation, et de l'appui pour les changements de direction dans un environnement composé de multiples parties prenantes.

Étant donné cette approche, la SADC recherche un ou plusieurs fournisseurs possédant une expérience pertinente dans la transformation technologique d'environnements de services financiers composant avec de multiples parties prenantes. Plus précisément, les qualifications importantes dans le cadre de l'initiative de modernisation des remboursements comprennent, mais ne se limitent pas à :

- a) *Qualification obligatoire* : La preuve d'une direction forte et de sécurité financière, avec capacité et potentiel de s'engager et de maintenir une équipe solide au cours d'une période s'étendant sur plusieurs années.
- b) *Qualification obligatoire* : Une équipe (l'effectif reste à déterminer en fonction des échéances et des besoins du projet de modernisation des remboursements) de ressources disponibles pour travailler aux bureaux de la SADC à Ottawa et/ou à Toronto.
- c) *Qualification obligatoire* : Une capacité à fonctionner dans les deux langues officielles du Canada, avec au moins quelques membres de l'équipe pouvant communiquer dans chacune des deux langues officielles.
- d) *Qualification obligatoire* : Une expérience réussie et prouvée dans les 10 dernières années sur au moins trois transformations technologiques importantes et à grande échelle de portée et de pertinence similaires à la modernisation des remboursements.
- e) *Qualification obligatoire* : La preuve de politiques, procédures, contrôles et formations de personnel efficaces en la matière afin d'assurer un traitement sécuritaire des données, l'intégrité des processus et un traitement adéquat des informations confidentielles et privées. Une certification SOC 2 de type II ou une preuve d'équivalence est requise.
- f) *Qualification obligatoire* : La capacité des ressources clés affectées au travail à la SADC d'obtenir une cote de sécurité correspondant à la cote de fiabilité (gouvernement du Canada).
- g) *Qualification obligatoire* : Une capacité de travailler avec des données protégées B (les données détaillées sur les déposants sont considérées comme protégées B). L'accès aux données des déposants à proprement dit ne sera pas requis pour la plupart des travaux, mais le sera pour certains. C'est pourquoi les fournisseurs doivent décrire la manière dont ils envisagent de respecter cette demande.
- h) De l'expérience prouvée, à la fois par le fournisseur et par le personnel clé désigné comme candidats pour travailler avec la SADC, avec des transformations technologiques s'étendant sur plusieurs années et faisant participer plusieurs parties prenantes dans les services financiers ou dans d'autres secteurs pertinents dans le cadre de la modernisation des remboursements.
- i) De l'expérience avec la sécurité des données et les règles et pratiques en matière de sécurité/confidentialité des données au Canada et/ou dans d'autres territoires pertinents dans le contexte canadien, y compris de l'expérience dans des approches novatrices pour la sauvegarde et le traitement de données sécurisées dans des environnements infonuagiques et mobiles, ainsi que pour la gestion du cycle de vie de ces données dans ces environnements.
- j) De l'expérience avec les échanges de données et les interfaces avec des institutions financières canadiennes et/ou avec des institutions présentant des caractéristiques pertinentes pour les institutions financières canadiennes.

- k) De l'expérience avec les paiements à large échelle, ainsi que les régimes, normes et processus de paiement au Canada et/ou dans d'autres territoires pertinents dans un contexte canadien.
- l) De l'expérience avec des produits financiers, les pratiques en matière de dépôts et des produits financiers distribués par l'entremise de courtiers et achetés à travers un fiduciaire/sous forme de fiducie, ainsi qu'avec les pratiques en matière d'assurance-dépôts et les régimes de régulations reliés, au Canada et/ou dans des territoires pertinents dans un contexte canadien.
- m) Des méthodologies éprouvées pour une transformation technologique avec les outils, les modèles et le capital intellectuel associés, ainsi que pour intégrer des pratiques agiles et leurs composantes liées.
- n) De larges bassins de personnel à tous les niveaux possédant la formation et l'expérience nécessaires pour ces méthodologies, et avec l'expérience nécessaire en matière de conception et de développement dans les environnements de développement courants.
- o) Une expérience appuyée par des sources dans la conception, le développement et l'implémentation de solutions de nature similaire dans des environnements similaires à ceux décrits pour la modernisation des remboursements.
- p) Des approches et une expérience éprouvées pour gérer la qualité des services fournis avec des mécanismes clairs pour détecter rapidement les problèmes et des procédés clairs pour régler les problèmes, faire part de l'avancement du projet et gérer les relations avec les clients.
- q) Des approches éprouvées pour gérer des « partenariats » s'étendant sur plusieurs années avec les clients, pour créer et gérer les « énoncés de travail » puisque des attributions de tâches sont créées tout au cours du projet de modernisation des remboursements, pour assurer la satisfaction des clients et pour offrir une flexibilité adéquate dans un contexte où les besoins évoluent au fur et à mesure que le projet avance.
- r) Une compréhension éprouvée des défis auxquels la SADC est aux prises dans le cadre de la modernisation des remboursements, des facteurs de réussite critiques et une expérience éprouvée de soutien permettant de gérer ces facteurs de réussite critiques.
- s) La capacité de tirer parti de l'expertise pertinente en la matière et de la technologie de pointe connexe, y compris la logique et les outils d'intelligence artificielle, les nouvelles formes d'analyse, les développements en matière de protection de la vie privée et de sécurité, et les développements dans le nuage.

Les sept premières qualifications sont obligatoires et doivent être prouvées à un niveau minimum pour que le soumissionnaire soit pris en considération. Pour les soumissionnaires possédant les qualifications obligatoires minimum, la SADC effectuera des évaluations avec attribution de notes pour toutes les réponses aux éléments de qualification et déterminera les résultats et un classement en fonction des notes obtenues lors de l'évaluation. Ce processus, ainsi que la notation et la pondération dans l'évaluation sont décrits au chapitre 5.

2. LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION (DDPQ)

Le processus de DDPQ est décrit ci-dessous et comprend les dates importantes, les coordonnées et les processus à suivre pour les réponses.

2.1 Échéancier et dates importantes

• DDPQ présentée et publiée sur achatsetventes.gc.ca	14 janvier 2020
• Date limite pour répondre aux questions	29 janvier 2020 à 18 h HNE
• Date limite pour envoyer les réponses aux questions et aux autres addendas (qui seront publiés sur achatsetventes.gc.ca)	7 février 2020
• Date butoir pour les réponses des fournisseurs à la DDPQ	17 février 2020 à 18 h HNE
• Évaluations des réponses à la DDPQ terminées	25 février 2020 (date prévue)
• Liste des fournisseurs préqualifiés s'étant le plus démarqués publiée sur achatsetventes.gc.ca	28 février 2020 (date prévue)
• Demande de propositions directement envoyée aux fournisseurs préqualifiés s'étant le plus démarqués	Début mars 2020 (date prévue)

2.2 Personne-ressource à la SADC

Toutes les communications avec la SADC en relation avec cette DDPQ doivent être effectuées avec la personne-ressource désignée par la SADC ci-dessous :

Cynthia Mar
Téléphone : 1-613-947-2924
Courriel : cmar@cdic.ca

Les fournisseurs ne doivent contacter aucun autre employé, agent, directeur, consultant ou conseiller de la SADC de quelque manière que ce soit en relation avec cette DDPQ.

2.3 Questions durant le processus de DDPQ

Toutes les questions durant ce processus de DDPQ doivent être posées par écrit par courriel à la personne-ressource désignée par la SADC. La date limite pour poser des questions est le 29 janvier 2020 à 18 h HNE. La SADC ne sera pas obligée de répondre aux questions soumises après cette date.

La SADC répondra à toutes les questions soumises avant la date limite et les questions et réponses seront publiées sur achatsetventes.gc.ca en tant qu'addenda sans révéler la provenance de la question. Les réponses seront préparées dans les plus brefs délais par la SADC, l'objectif étant de

répondre à toutes les demandes de renseignements dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.

2.4 Soumission des réponses à la DDPQ, processus et échéancier

Les réponses à la DDPQ doivent être organisées comme indiqué dans les instructions décrites au chapitre 6 et doivent être reçues au plus tard à 18 h HNE, le 17 février 2020 afin d'être prises en compte.

Les réponses doivent être envoyées à l'adresse courriel de la personne-ressource désignée par la SADC. La seule preuve acceptable de l'heure de réception est l'horodatage du courriel comme reçu par la SADC. Le fournisseur a la responsabilité de s'assurer que toutes les pièces jointes sont envoyées convenablement.

2.5 Établissement et communication de la liste de fournisseurs qualifiés

La SADC examinera d'abord les réponses à la DDPQ en portant attention aux qualifications obligatoires. Les réponses où les qualifications obligatoires sont présentes seront ensuite évaluées et une note sera attribuée pour tous les éléments de qualification selon le processus de notation de l'évaluation et la pondération décrits au chapitre 5.

La SADC dressera ensuite une liste des fournisseurs préqualifiés ordonnée selon les notes reçues à l'évaluation. La SADC compte ensuite présenter des DDP directement à au plus sept des fournisseurs préqualifiés (les fournisseurs). Le nombre exact de promoteurs reste à déterminer, mais lorsque cela sera fait, les promoteurs seront sélectionnés en ordre à partir de la liste des fournisseurs préqualifiés.

La SADC publiera la liste des fournisseurs préqualifiés auxquels elle compte présenter la DDP sur achatsetventes.gc.ca et compte le faire le 28 février 2020.

2.6 Rétroaction aux soumissionnaires qui ne se qualifient pas à la DDP

Les soumissionnaires qui ne se qualifient pas à cette DDP peuvent demander un débriefage. Les demandes de débriefage doivent être soumises par courriel à la personne-ressource désignée par la SADC et doivent être reçues dans les 15 jours ouvrables suivant la publication sur achatsetventes.gc.ca de la liste des fournisseurs préqualifiés.

Les commentaires seront donnés lors d'un appel téléphonique et se limiteront aux principaux aspects et résultats de l'évaluation de la réponse à la DDPQ du soumissionnaire en particulier. Les commentaires ne fourniront aucune information sur le contenu ou les résultats des évaluations d'autres fournisseurs ayant répondu à la demande. La confidentialité des informations concernant d'autres soumissionnaires ayant répondu à la demande sera assurée.

3. PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS RÉGISSANT LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION (DDPQ)

3.1 Responsabilités des soumissionnaires répondant à cette DDPQ

3.1.1 En répondant à cette DDPQ, le fournisseur indique et reconnaît que :

- 3.1.1.1 Le soumissionnaire a examiné et compris le document de DDPQ, ainsi que toutes les réponses à des questions et les addendas publiés par la SADC;
- 3.1.1.2 La réponse du soumissionnaire à la DDPQ se fonde sur la documentation fournie dans cette DDPQ, ainsi que sur les réponses aux questions et les addendas publiés par la SADC;
- 3.1.1.3 Le soumissionnaire accepte toutes les conditions présentées dans la DDPQ, y compris les annexes et les addendas, et les inclut dans sa réponse à la DDPQ; et
- 3.1.1.4 Répondre à cette DDPQ ne garantit pas qu'il sera invité à participer au processus de DDP.

3.1.2 Dans la préparation de leur réponse, les fournisseurs ne doivent pas se fier à des déclarations ou à des représentations, écrites ou verbales, faites par la SADC ou en son nom, qui ne sont pas incluses dans la présente DDPQ, et la SADC n'est pas liée par de telles déclarations, sous réserve des exceptions suivantes :

- 3.1.2.1. Tout addenda que la SADC choisit de publier comme ajout ou précision à cette DDPQ; ou,
- 3.1.2.2. Toute réponse écrite publiée par la SADC en réponse à des questions soumises par un soumissionnaire.

3.1.3 Si un soumissionnaire a besoin de contacter la SADC pour quelque raison que ce soit en relation avec cette DDPQ, cela devra se faire par écrit avec la personne-ressource désignée par la SADC dans la section 2.2. Les soumissionnaires ne doivent contacter aucun autre employé, agent, directeur, consultant ou conseiller de la SADC de quelque manière que ce soit en relation avec cette DDPQ. La SADC peut, à sa seule discrétion, disqualifier tout fournisseur qui ne se conforme pas à cette exigence.

3.1.4 Les réponses doivent être reçues dans la boîte de messagerie de la personne-ressource désignée par la SADC avant la date et l'heure indiquées dans la section 2.4 afin d'être considérées. La seule preuve acceptable de l'heure de réception est l'horodatage du courriel comme reçu par la SADC. Toutes les réponses reçues après la date et l'heure butoir ne seront pas prises en considération.

3.1.5 La réponse et la documentation connexe soumise par le soumissionnaire appartiennent à la SADC ne seront pas renvoyées, et la SADC peut en faire autant de copies qu'elle veut à des fins d'évaluation.

3.1.6 Toute restriction qui s'applique à l'utilisation ou la divulgation du contenu de la réponse d'un fournisseur à la DDPQ doit être clairement énoncée dans cette réponse. Chaque élément de documentation qui n'est pas de nature confidentielle doit être clairement indiqué comme tel et identifié dans une partie d'introduction incluse dans la réponse, et sera traité comme tel par la SADC au meilleur de ses capacités.

- 3.1.7** Le soumissionnaire assume tous les coûts ou dépenses encourus dans la préparation et l'envoi d'une réponse à cette DDPQ et accepte que la SADC ne peut être tenue responsable de tout coût encouru par le soumissionnaire découlant de cette réponse.
- 3.1.8** Le soumissionnaire doit indiquer de manière explicite toute partie de sa réponse qui se fonde sur les services, les produits ou la participation de toute autre partie étrangère à son organisation, ou toute partie qui en dépend.
- 3.1.9** Les soumissionnaires éviteront de divulguer les détails contenus dans leur réponse en tout ou en partie à quiconque a participé à leur réponse, de publier un communiqué de presse sur ce sujet ou d'en faire une quelconque annonce publique, sans l'approbation écrite préalable de la SADC, dont le consentement peut être retiré à sa seule discrétion.

3.2 Obligations et droits de la SADC

- 3.2.1** La publication de cette DDPQ, ainsi que la réception de la SADC de n'importe quel type d'information ou de réponse, n'obligera d'aucune manière la SADC à effectuer une quelconque action ou à assumer une quelconque responsabilité. La SADC n'assume aucun devoir de rembourser ou sinon de compenser les soumissionnaires ou récipiendaires de cette DDPQ pour les coûts encourus lors de la préparation de la réponse à cette dernière, ou toute autre perte ou dépense découlant de cette DDPQ.
- 3.2.2** Si un tribunal ou un tribunal de commerce compétent détermine qu'un soumissionnaire répondant a droit à une indemnisation découlant de la présente DDPQ ou des mesures prises par la SADC, ses employés, ses dirigeants, ses administrateurs, ses consultants ou ses conseillers relativement à la présente DDPQ, y compris, sans s'y limiter, tout exercice de la discrétion exclusive et absolue de la SADC, les soumissionnaires reconnaissent et acceptent expressément, en soumettant une réponse, que l'indemnisation maximale totale pour, sans s'y limiter, tous les dommages, pertes économiques, profits, occasions, dépenses, coûts ou autres pertes, individuellement ou cumulativement, est limitée à mille dollars canadiens (1 000 \$ CAN).
- 3.2.3** La SADC se réserve le droit, à sa seule discrétion, et en tout temps :
 - 3.2.3.1** D'annuler, de modifier, de publier à nouveau ou de suspendre tout aspect de cette DDPQ, en tout ou en partie, n'importe quand et pour n'importe quelle raison;
 - 3.2.3.2** De décider de ne pas passer à la phase de DDP;
 - 3.2.3.3** De demander, par écrit ou oralement, des précisions ou des renseignements supplémentaires concernant la réponse d'un soumissionnaire et d'inclure ces informations dans la réponse du soumissionnaire à des fins d'évaluation;
 - 3.2.3.4** De rejeter une réponse qui ne suit pas le format spécifié ou qui ne satisfait pas à d'autres exigences de cette DDPQ;
 - 3.2.3.5** De rejeter n'importe quelle réponse ou toutes ces dernières sans être tenue responsable des coûts encourus dans leur préparation;

- 3.2.3.6** De vérifier toute information contenue dans la réponse de tout soumissionnaire à cette DDPQ de quelque manière que ce soit, et d'inclure ces informations dans la réponse du soumissionnaire à des fins d'évaluation;
- 3.2.3.7** De clarifier les renseignements fournis par l'un ou l'autre des soumissionnaires sans offrir aux autres soumissionnaires la possibilité de fournir des renseignements supplémentaires et d'interroger l'un ou l'autre des soumissionnaires, y compris le droit pour la SADC de discuter avec un soumissionnaire de conditions différentes ou supplémentaires à celles envisagées dans la présente DDPQ.
- 3.2.4** Toutes les réponses à la DDPQ et la documentation connexe reçue dans le cadre de cette DDPQ deviennent la propriété de la SADC et ne seront pas retournées. Les copies seront traitées de manière confidentielle et ne seront rendues disponibles qu'à ceux qui en ont besoin.
- 3.2.5** La SADC est liée par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et tous les soumissionnaires sont informés que leurs documents peuvent être divulgués comme l'exige la Loi. Les soumissionnaires renoncent à tout droit qu'ils pourraient avoir de présenter une réclamation ou de prendre des mesures contre la SADC par suite de toute mesure prise ou devant être prise par la SADC afin de se conformer à la Loi sur l'accès à l'information ou à d'autres lois applicables ou à une ordonnance d'un tribunal.
- 3.2.6** Pas une offre, pas un « contrat A/contrat B » : Cette DDPQ ne constitue pas et n'est pas destinée à être une offre d'entrer dans un contrat liant ou une entente afin d'acheter des biens ou des services auprès du soumissionnaire (souvent appelé « contrat A »). Ni cette DDPQ ni la réponse d'un soumissionnaire à cette dernière ne fera naître des droits ou obligations juridiques, quels qu'ils soient pour la SADC ou pour un soumissionnaire, sauf en ce qui a trait à la limitation de la responsabilité. Le soumissionnaire accepte que cette disposition supplante toute coutume, tout usage, toute entente ou toute condition implicite(e) par la loi et ayant un sens contraire.

3.3 Lois qui régissent la demande

Cette DDPQ est régie par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada, et est interprétée selon ces lois. Les cours de l'Ontario détiennent à elles seules la compétence de régler toute dispute émanant de cette DDPQ.

3.4 Avis de non-responsabilité

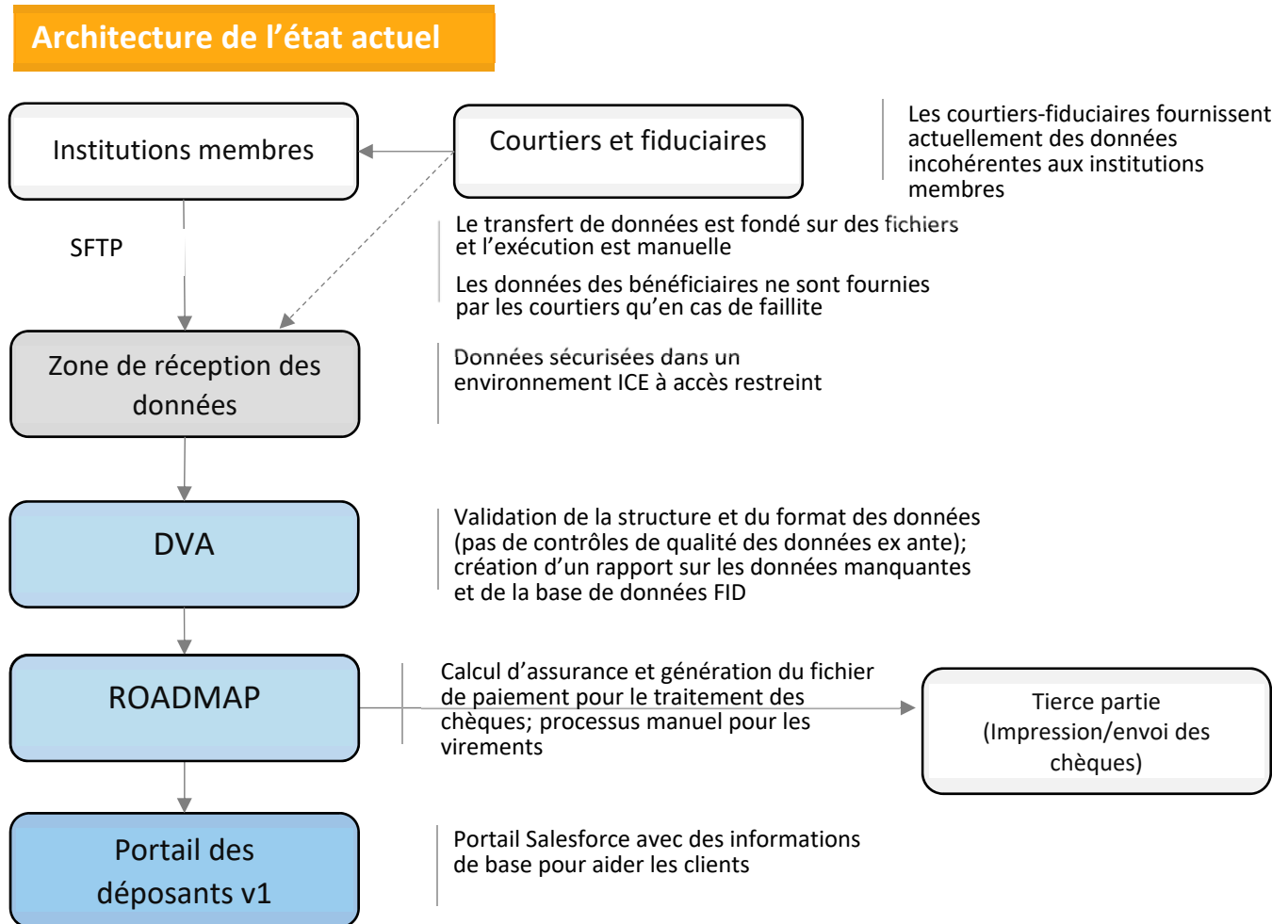
Bien que la SADC ait déployé des efforts non négligeables pour assurer que les informations contenues dans cette DDPQ sont bien représentées, ces dernières sont fournies uniquement à titre de directives pour les soumissionnaires. La SADC ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements qu'elle fournit dans le cadre de la présente DDPQ et rejette toutes les déclarations, garanties et conditions expresses et implicites relatives à la présente DDPQ. Il incombe aux soumissionnaires de faire preuve de diligence raisonnable en répondant à la présente DDPQ et de faire leurs propres enquêtes, projections et conclusions avant de soumettre une réponse.

4. DESCRIPTION ET PLANIFICATION DE LA MODERNISATION DES REMBOURSEMENTS

Le présent chapitre s'appuie sur l'aperçu de la modernisation des remboursements présenté à la section 1.2 et fournit des renseignements sur l'état actuel et l'état futur envisagé de l'environnement technologique, la structure et le calendrier du projet et le recours prévu à des consultants.

4.1 État actuel de la modernisation des remboursements et état futur envisagé

L'architecture de l'état actuel des remboursements est résumée ci-dessous :



DVA est l'application actuelle pour la vérification de la structure des données et du format des fichiers de données fournis par les institutions membres. Elle a été créée avec Alteryx, un outil de préparation de données libre-service, et fonctionne actuellement sur l'environnement de serveur Microsoft de la SADC.

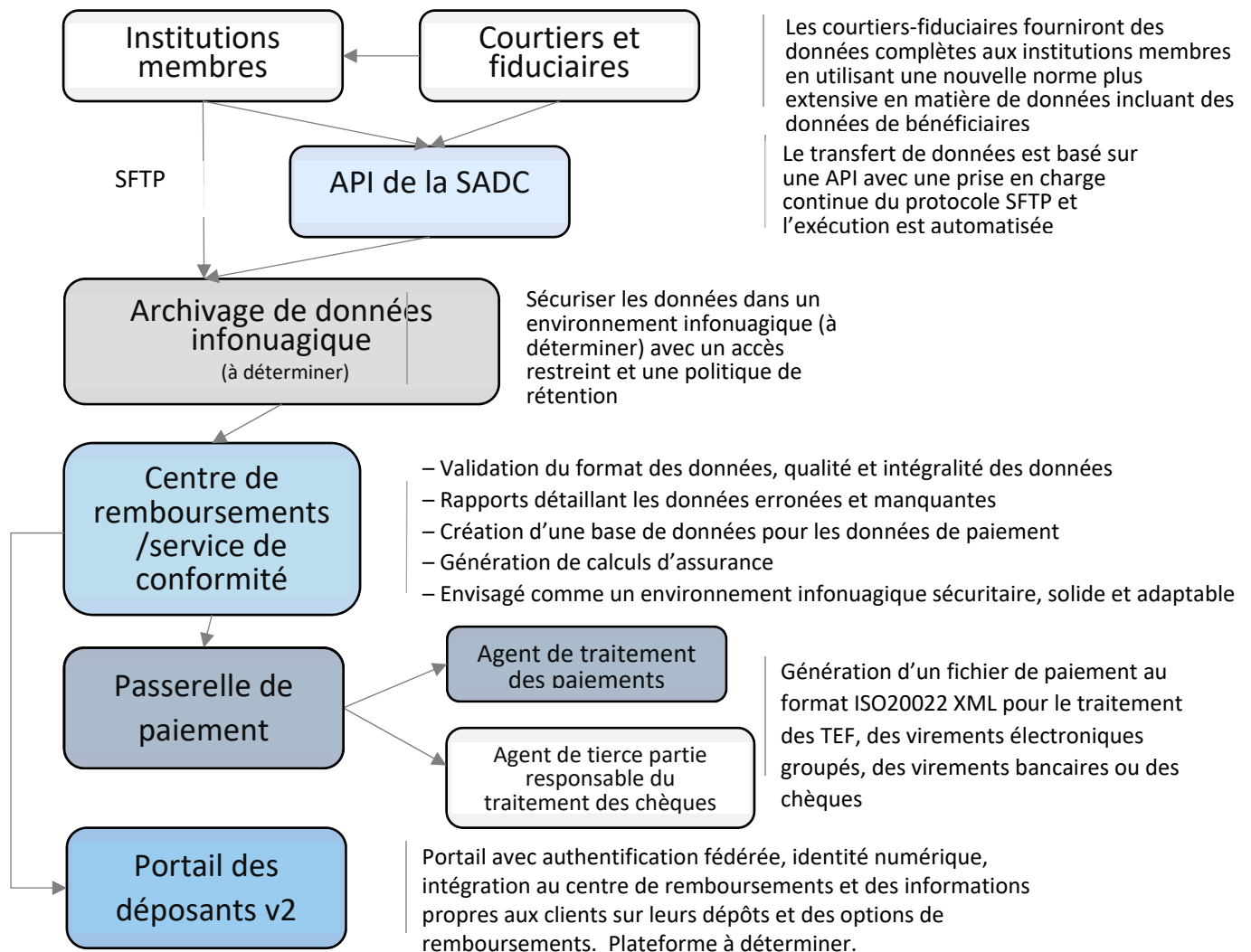
ROADMAP est l'application actuelle pour la production de calculs d'assurance et la génération de fichiers de paiement, qui sont passés à une tierce partie qui imprime et envoie les chèques. Si un virement bancaire est demandé, l'envoi est fait manuellement. ROADMAP a été développé en tant que simple réseau d'applications Web .NET, qui prennent en charge le calcul de la couverture, les retenues et les ajustements, les fiducies et les bénéficiaires, les paiements, le traitement des dossiers des

dépôts, l'audit et les rapports. Roadmap fonctionne actuellement dans l'environnement de serveur Microsoft de la SADC.

Salesforce a récemment été développé afin de traiter les dossiers des clients. Ce sera la plateforme pour le Portail des déposants dans son futur état décrit ci-dessous.

L'architecture technologique future de la modernisation des remboursements telle qu'envisagée en date de décembre 2019 est la suivante :

L'état futur envisagé



Le plan directeur de l'état futur envisagé sera peaufiné au fur et à mesure que les travaux avancent pour chacun des flux du projet.

4.2 Flux de travail principaux et échéancier global

4.2.1 Flux de travail principaux

La structure de remise du programme de modernisation des remboursements est divisée en 6 flux de travail, résumés ci-dessous :

	1. Habilitation du BGP/de l'organisation	2. Alignement de l'industrie	3. Données sur les déposants	4. Centre de remboursement	5. Passerelle de paiement	6. Communication avec les déposants
FLUX DE TRAVAIL	Alignement sur la vision T+0 dans l'ensemble de l'organisation grâce à l'ouverture d'esprit et l'amélioration de la gouvernance, de la gestion de projet, de l'architecture de base et de l'approvisionnement efficace	Une collaboration et une harmonisation solides avec les institutions membres (IM), les courtiers-fiduciaires (CF) et les organismes de réglementation du secteur afin de tirer parti des synergies et de réaliser des objectifs communs	Voûte de données sécurisées et capacité d'intégration sur le nuage pour certifier la conformité des données des membres de manière automatisée	Plateforme intégrée pour effectuer la validation des données, l'agrégation et les calculs d'assurance	La capacité d'effectuer le traitement électronique de plusieurs types de paiement de manière répétitive et optimisée afin d' accélérer les paiements des déposants	La capacité pour les déposants d' authentifier électroniquement leur identité et de modifier les détails de leur compte et de leur paiement de manière sécurisée et en conformité avec les lois sur la protection des données
ÉLÉMENTS	<ul style="list-style-type: none"> Création du Bureau du programme de modernisation afin d'intégrer la discipline et la gouvernance du BGP Alignement des ressources et clarification de la définition des rôles et responsabilités afin d'améliorer la collaboration et d'éliminer les cloisonnements entre les divisions Créer une stratégie d'approvisionnement afin d'impliquer efficacement les fournisseurs et de mieux gérer le processus de livraison Définir la stratégie des données de paiement Développer un modèle d'architecture d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Être proactif dans le soutien d'une mise en œuvre solide et intersectorielle de la modernisation Législation en place pour assurer une réception plus rapide des renseignements sur les déposants de la part des IM en vue du remboursement Les IM fournissent des attestations de conformité appuyées par une assurance sous-jacente de la qualité et de l'intégrité des données Alignement avec les fournisseurs de services (Cannex, IFDS, SIT) 	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau cadre et service de test de conformité offert pour certifier les renseignements sur les déposants; fréquent, automatisé et couvrant tous les IM Les données peuvent être recueillies de manière ponctuelle auprès des IM sur un nuage sécurisé et transférées de manière automatisée API utilisées pour l'intégration avec les systèmes des IM et l'accès sur demande aux extraits de données 	<ul style="list-style-type: none"> La SADC effectue la validation des données en fonction des données reçues par voie électronique des IM Effectuer un calcul d'assurance pour déterminer le paiement dans une nouvelle application hébergée sur le nuage qui remplace DVA et ROADMAP 	<ul style="list-style-type: none"> La SADC génère et traite le fichier de paiement Selon la préférence du déposant, le paiement peut être effectué par transfert électronique de fonds, virement électronique groupé, virement bancaire ou chèque Les déposants ont la possibilité d'accéder aux fonds et à l'état des paiements en temps quasi réel 	<ul style="list-style-type: none"> La SADC offre de multiples options de paiement aux déposants par l'entremise du portail des déposants Méthodes numériques/électroniques de communication avec le déposant; courriel, téléphone, messagerie, portail en ligne Le portail de gestion des déposants utilise l'authentification des clients via la fédération ou l'identification numérique

Ces flux de travail sont tous dans les phases de planification préliminaires à l'exception de ce qui suit :

- Dans le **flux gestion de projet/habilitation de l'organisation**, le Bureau de gestion du projet (BGP) est actuellement en train d'être mis sur pied avec un noyau de personnel (qui sera renforcé par du personnel provenant du ou des fournisseurs sélectionnés lorsque ces derniers seront intégrés au projet). La fonction d'approvisionnement de la modernisation des remboursements a été mise sur pied, et la version initiale du modèle d'architecture de l'entreprise est en cours de développement et sera disponible lorsque le ou les fournisseurs sélectionnés seront intégrés au projet.
- Dans le **flux de données des déposants**, l'initiative pour le cadre et le service de contrôle de la conformité est actuellement en train d'être mis sur pied. L'attention sera initialement portée sur l'élaboration et l'implémentation de nouvelles normes en matière de données afin d'améliorer la validation des données et de prendre en charge les flux de données provenant des courtiers-fiduciaires. Cela est nécessaire en raison de la nouvelle spécification sur les exigences en matière de données et de systèmes (EDS 3.0) et les exigences en matière de données de courtiers-fiduciaires (EDCF) qui entrera en vigueur à partir du 30 avril 2021. Ce travail comprend la planification de tests de conformité périodiques réguliers, qui seront

initialement mis en œuvre dans l'infrastructure actuelle avec un soutien manuel, pour être entièrement mis en œuvre dans le nouvel environnement. Ce flux permettra de définir certaines des spécifications de l'archivage des données et du nouveau centre de remboursements et sera intégré aux flux globaux de modernisation des remboursements lorsque le ou les fournisseurs sélectionnés seront intégrés.

- Dans le **flux d'alignement sur le secteur**, le travail initial est en cours avec une attention particulière à court terme sur la prise en charge du travail relatif aux tests de conformité.

4.2.2 Échéancier global de haut niveau pour la modernisation des remboursements

L'échéancier global de haut niveau actuel pour la modernisation des remboursements est résumé à la page suivante (version du janvier 2020). Bon nombre des étapes ont une date de début indiquée pour juillet 2020, qui est la date cible de la SADC pour l'intégration du ou des fournisseurs sélectionnés sur la base de la DDP qui devrait faire suite à cette DDPQ.

Veillez noter que ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif. Il changera tout au long du projet de modernisation des remboursements.

4.3 Besoins prévus en matière de service-conseil

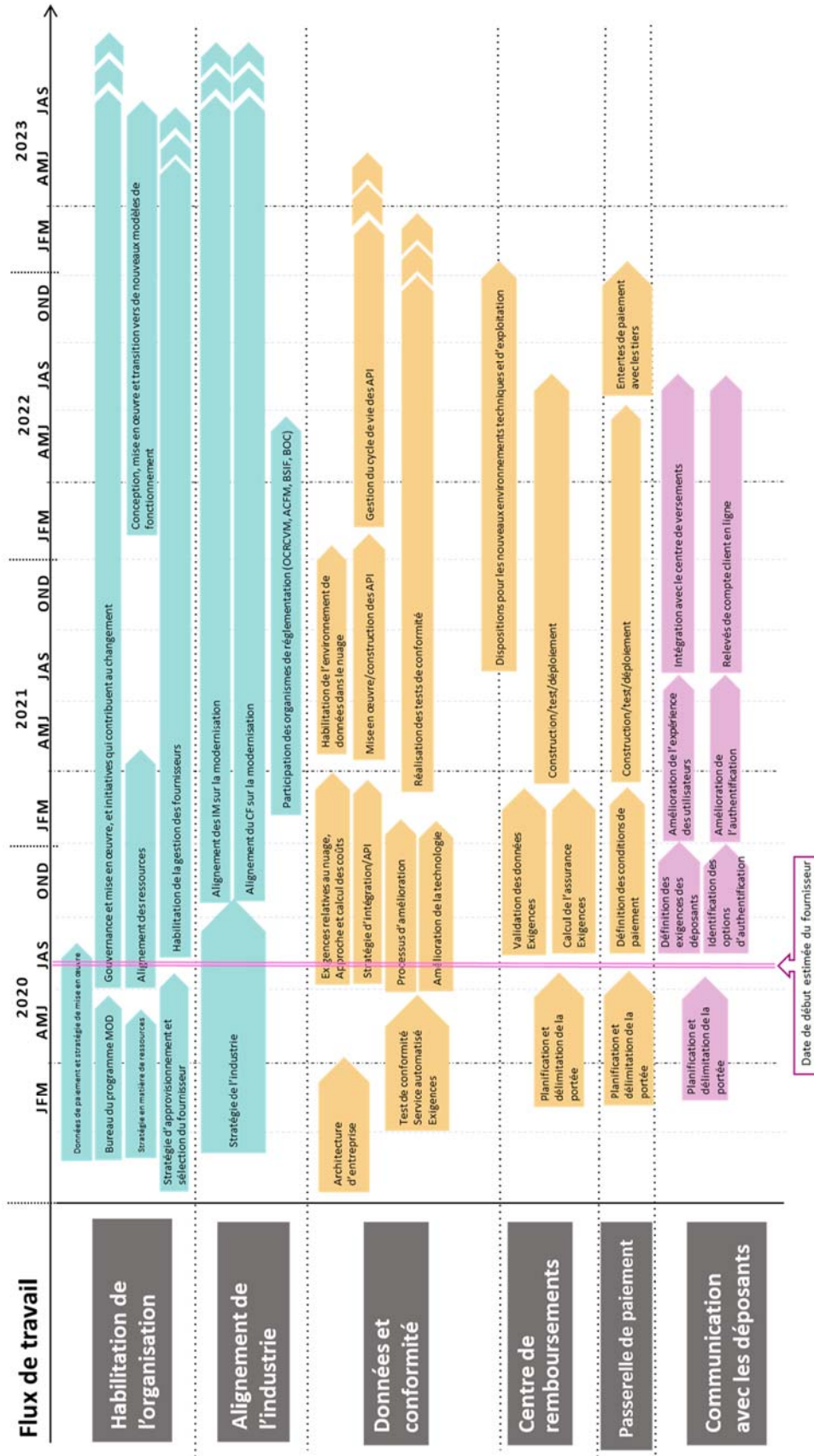
La SADC prévoit avoir besoin de soutien pour tous les aspects de son initiative de modernisation des remboursements au cours des 3 ou 4 ans prévus pour l'achèvement du projet. La SADC a établi que la manière la plus adéquate pour elle d'aller de l'avant avec ce projet est de conclure des ententes de collaboration pluriannuelles avec un ou plusieurs soumissionnaires capables de fournir toute la gamme de services requis par la modernisation des remboursements à travers tous les flux décrits ci-dessus.

Le champ d'application global comprend toutes les activités jusqu'au point de fonctionnement en régime permanent, moment auquel le même soumissionnaire ou des soumissionnaires différents seront retenus en vertu d'un contrat distinct pour exploiter et entretenir les systèmes.

Étant donné que bon nombre des détails du travail de modernisation des remboursements requis ne seront finalisés qu'à mesure que le projet et les volets du projet progresseront, le ou les fournisseurs sélectionnés seront gérés au moyen d'une série de bons de travail qui déclencheront des énoncés de travail (EDT) pour chaque élément important du travail. Ces EDT seront fondés sur des bons de travail de la SADC ou pourraient être initiés par le soumissionnaire et présentés à la SADC sous forme d'ébauches d'EDT, pour négociation et approbation. Les travaux des soumissionnaires seront gérés et payés en fonction des énoncés de travail approuvés.

Compte tenu de la portée et de l'approche du projet, la modernisation des remboursements exige que le ou les soumissionnaires possèdent une expérience approfondie de toutes les facettes de la transformation technologique dans des environnements à parties prenantes multiples, et qu'ils soient capables et désireux de conclure une entente pluriannuelle pour travailler en collaboration avec la SADC au moyen de plusieurs énoncés de travail afin de façonner et de réaliser avec succès la modernisation des remboursements. Les qualifications décrites au chapitre 5 reflètent les habiletés et l'expérience que la SADC juge nécessaires pour le projet.

Échéancier pour la modernisation des remboursements en janvier 2020



5. ÉLÉMENTS DE RÉPONSES À LA DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION (DDPQ) ET RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Dans ce chapitre, nous énoncerons les qualifications qui seront utilisées comme critères pour l'évaluation des réponses des soumissionnaires et nous dresserons une liste des éléments que nous nous attendons à voir dans les réponses des soumissionnaires pour chaque domaine de qualification pertinent dans le cadre de la modernisation des remboursements.

La section 5.1 traite des qualifications obligatoires que les soumissionnaires doivent démontrer posséder afin d'être pris en considération par la SADC. Ces qualifications obligatoires seront prouvées de deux manières. D'abord, les soumissionnaires doivent répondre à un critère réussite/échec afin de démontrer qu'ils ont les qualifications obligatoires. Au cas où un soumissionnaire n'arrive pas à démontrer sa conformité aux sept qualifications obligatoires, sa réponse ne sera pas prise en compte. Si un soumissionnaire satisfait aux sept qualifications obligatoires, les réponses du soumissionnaire à chacune des qualifications obligatoires seront évaluées, ainsi que les réponses du soumissionnaire aux autres qualifications.

La section 5.2 énumère les autres qualifications et les éléments de réponse à traiter pour chaque domaine de qualification, qui seront cotés.

Pour chaque domaine de qualification, nous fournissons également les pondérations, exprimées en pourcentage, qui seront utilisées pour combiner les notes de chaque domaine de qualification afin de déterminer la note d'évaluation globale pondérée. La méthodologie utilisée pour la notation et la détermination d'une note moyenne pondérée globale est décrite à la section 5.3.

5.1 Éléments de réponse de la part des soumissionnaires pour les qualifications obligatoires

Description des qualifications obligatoires	Points de réponse à la DDPQ dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
a) La preuve d'une direction forte et de sécurité financière, avec capacité et potentiel de s'engager et de maintenir une équipe solide au cours d'une période s'étendant sur plusieurs années.	<ol style="list-style-type: none"> Décrire la structure de propriété du soumissionnaire. Mentionner tout changement de propriété dans les 5 dernières années. Si la structure de propriété a changé dans les 5 dernières années, décrire les répercussions que cela a eues sur la stabilité de l'organisation. La valeur de tout travail pour la SADC pourrait atteindre un montant de 5 millions de dollars canadiens par année. Ce montant ne doit pas dépasser 10 % des recettes globales provenant des services professionnels pour le soumissionnaire. Pour son plus récent exercice financier complet, le soumissionnaire dispose-t-il de plus de 50 millions de dollars canadiens en revenus d'honoraires provenant de services professionnels semblables à ceux qu'il fournirait à la SADC? Un historique de croissance est un important indicateur de stabilité. Au cours des cinq derniers exercices, indiquer la croissance des revenus tirés des honoraires pour services professionnels chaque année pour des services semblables à ceux qui seraient fournis à la SADC. Il doit y avoir une croissance au cours de trois des cinq dernières années, et la croissance globale sur la période de cinq ans doit être d'au moins 30 %. Fournir toute preuve supplémentaire pour démontrer la solidité de la propriété, la sécurité financière et l'importance pour le soumissionnaire de mener des affaires semblables aux services qu'il fournirait à la SADC. 	Réussite/échec 5 %

Description des qualifications obligatoires	Points de réponse à la DDPQ dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
<p>b) Une équipe (l'effectif reste à déterminer en fonction des échéances et des besoins du projet de modernisation des remboursements) de ressources disponibles pour travailler aux bureaux de la SADC à Ottawa et/ou à Toronto.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une équipe de ressources doit être disponible pour travailler directement dans les bureaux de la SADC à Ottawa ou à Toronto. Le soumissionnaire pourra-t-il s'engager à faire travailler jusqu'à 40 % de son équipe sur place à ces endroits en tout temps lorsque la SADC le jugera utile? Décrire comment. 2. Le fournisseur s'engagera-t-il à ce que tous les membres clés de toute équipe qu'il proposerait à la SADC soient disponibles pour travailler sur place chaque fois que la SADC le jugera utile? Décrire comment. 	<p>Réussite/échec</p> <p>3 %</p>
<p>c) Une capacité à fonctionner dans les deux langues officielles du Canada, avec au moins quelques membres de l'équipe pouvant communiquer dans chacune des deux langues officielles.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le soumissionnaire a-t-il la capacité de fonctionner dans les deux langues officielles du Canada? Comment le soumissionnaire s'assurerait-il que cette capacité se maintiendra pendant la durée prévue de trois ans du contrat de modernisation des remboursements? 2. Parmi le bassin de ressources du soumissionnaire qui seraient disponibles pour travailler à la modernisation des remboursements, quelle portion peut fonctionner dans chaque langue officielle? Quelle portion peut fonctionner dans les deux langues officielles? Expliquer comment ces portions sont adéquates pour appuyer la modernisation des remboursements dans les deux langues officielles. 	<p>Réussite/échec</p> <p>3 %</p>
<p>d) Une expérience réussie et prouvée dans les 10 dernières années sur au moins trois transformations technologiques importantes et à grande échelle de portée et de pertinence similaires à la modernisation des remboursements.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Énumérer au moins trois initiatives de transformation technologique à grande échelle réussies au cours des dix dernières années dans lesquelles le soumissionnaire a joué un rôle important. Chaque projet doit avoir représenté au moins un million de dollars canadiens en honoraires professionnels versés par le soumissionnaire. 2. Pour chaque projet, décrire ses objectifs, le rôle du soumissionnaire, les délais et les honoraires professionnels, l'implication concrète du soumissionnaire, les défis relevés avec succès et la pertinence pour la modernisation des remboursements. 	<p>Réussite/échec</p> <p>5 %</p>
<p>e) La preuve de politiques, procédures, contrôles et formations de personnel efficaces en la matière afin d'assurer un traitement sécuritaire des données, l'intégrité des processus et un traitement adéquat des informations confidentielles et privées. Une certification SOC 2 de type II ou une preuve d'équivalence est requise.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La SADC contribue de façon importante à la stabilité financière du secteur canadien des services financiers. La sécurité et la confidentialité sont primordiales. Fournir une preuve de politiques, procédures, contrôles et formations de personnel efficaces en la matière afin d'assurer un traitement sécuritaire des données, l'intégrité des processus et un traitement adéquat des informations confidentielles et privées. 2. Les soumissionnaires doivent avoir ou être en mesure d'acquiescer une certification SOC 2 de type II ou équivalent. Est-ce bien le cas? 	<p>Réussite/échec</p> <p>3 %</p>

Description des qualifications obligatoires	Points de réponse à la DDPQ dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
f) La capacité des ressources clés affectées au travail à la SADC d'obtenir une cote de sécurité correspondant à la cote de fiabilité (gouvernement du Canada).	1. Certains travaux de modernisation des remboursements nécessiteront le traitement de matériel protégé B et exigeront que les ressources clés du soumissionnaire obtiennent une cote de fiabilité (gouvernement du Canada). Les soumissionnaires doivent se familiariser avec ce que cela implique et s'engager à obtenir la cote de fiabilité pour les employés clés qui seraient candidats pour travailler sur la modernisation des remboursements. Décrire comment le soumissionnaire compte faire cela.	Réussite/échec 3 %
g) Une capacité de travailler avec des données protégées B (les données détaillées sur les déposants sont considérées comme protégées B). L'accès aux données des déposants à proprement dit ne sera pas requis pour la plupart des travaux, mais le sera pour certains. C'est pourquoi les fournisseurs doivent décrire la manière dont ils envisagent de respecter cette demande.	1. Le fait de traiter des données protégées B a des répercussions tant sur le personnel clé qui travaille avec les données que sur l'organisation et l'environnement de travail. Les soumissionnaires doivent se familiariser avec ce que cela implique et décrire comment le soumissionnaire s'y prendrait, en démontrant sa capacité à se conformer pleinement aux directives du gouvernement du Canada. 2. Le soumissionnaire possède-t-il une expérience actuelle en matière de soutien aux clients lorsque le travail consiste à traiter des données protégées B ou son équivalent dans d'autres territoires? Si oui, décrire. Remarque : L'élément obligatoire qui doit être satisfait est le point 1 ci-dessus. Une expérience avec des données protégées B n'est pas absolument nécessaire dans la mesure où le soumissionnaire peut démontrer sa compréhension et sa capacité à mettre en place des mécanismes pour se conformer dans le cadre de sa réponse au point 1 ci-dessus.	Réussite/échec 3 %

5.2 Éléments de réponse de la part des soumissionnaires pour les qualifications évaluées

Description des qualifications évaluées	Points de réponse dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
h) De l'expérience prouvée, à la fois par le fournisseur et par le personnel clé désigné comme candidats pour travailler avec la SADC, avec des transformations technologiques s'étendant sur plusieurs années et faisant participer plusieurs parties prenantes dans les services financiers ou dans d'autres secteurs pertinents dans le cadre de la modernisation des remboursements.	1. En plus des projets obligatoires énumérés dans la qualification « d » ci-dessus, on demande aux soumissionnaires d'indiquer leur expérience supplémentaire (jusqu'à trois exemples) en matière de transformation à grande échelle, pluriannuelle, multipartite et axée sur la technologie, avec un accent sur les services financiers, ou autrement jugée pertinente pour la modernisation des remboursements. 2. Pour chaque projet énuméré, décrire ses objectifs, le rôle du soumissionnaire, les délais et les honoraires professionnels, l'implication concrète du soumissionnaire, les défis relevés avec succès et la pertinence pour la modernisation des remboursements. 3. On demande également aux soumissionnaires de dresser une liste du personnel clé qui pourrait être disponible pour travailler sur la modernisation des remboursements. Pour chacun des membres du personnel ci-dessus, décrire ses qualifications, son expérience et quel rôle il pourrait remplir dans la modernisation des remboursements, ainsi que ce qui ferait de lui un bon candidat. Indiquer, parmi les projets décrits en « h1 » et « d1 », ceux auxquels les principaux membres du personnel ont participé, en décrivant leur rôle.	10 %

Description des qualifications évaluées	Points de réponse dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
<p>i) De l'expérience avec la sécurité des données et les règles et pratiques en matière de sécurité/confidentialité des données au Canada et/ou dans d'autres territoires pertinents dans le contexte canadien, y compris de l'expérience dans des approches novatrices pour la sauvegarde et le traitement de données sécurisées dans des environnements infonuagiques et mobiles, ainsi que pour la gestion du cycle de vie de ces données dans ces environnements.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de décrire leurs connaissances et leur expérience des règles et des pratiques en matière de sécurité et de protection des données au Canada et/ou dans d'autres pays ayant une certaine pertinence pour le Canada. Décrire l'expérience, le capital intellectuel et énumérer les principaux experts chez le soumissionnaire ayant une expérience connexe. Plus particulièrement, souligner l'expérience ou la capacité manifeste de mettre en œuvre les directives du gouvernement du Canada sur la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements qui sont stockés, traités et transmis dans des plateformes infonuagiques, comme le prévoit l'<i>Orientation de 2017 sur l'utilisation sécurisée des services commerciaux d'informatique en nuage : Avis de mise en œuvre de la Politique sur la sécurité (AMOPS)</i> et, en vertu de l'<i>Orientation relative à la résidence des données électroniques</i>, une capacité d'assurer que toutes les données « actives » sur n'importe quelle plateforme infonuagique utilisée dans la fourniture de services clés aux Canadiens résidant physiquement uniquement au Canada. 2. Donner jusqu'à trois exemples de travaux impliquant des approches innovantes pour la sauvegarde, le traitement et la gestion du cycle de vie des données sécurisées dans le nuage et dans les environnements mobiles. En particulier, indiquer toute expérience connexe en matière de données et de transactions financières. 3. Fournir tout aperçu des développements en matière de sécurité des données et de protection contre les attaques, et relier ces aperçus à la modernisation des remboursements. 	<p>10 %</p>
<p>j) De l'expérience avec les échanges de données et les interfaces avec des institutions financières canadiennes et/ou avec des institutions présentant des caractéristiques pertinentes pour les institutions financières canadiennes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de décrire leur expérience avec les échanges de données et les interfaces avec des institutions financières canadiennes et/ou avec des institutions présentant des caractéristiques pertinentes pour les institutions financières canadiennes. 2. Fournir des informations sur les échanges de données et les interfaces avec les institutions financières et établir un lien entre ces informations et la modernisation des remboursements. 	<p>5 %</p>
<p>k) De l'expérience avec les paiements à large échelle, ainsi que les régimes, normes et processus de paiement au Canada et/ou dans d'autres territoires pertinents dans un contexte canadien.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de décrire leurs connaissances et leur expérience en matière de paiements à grande échelle, de régimes, de normes et de processus de paiement au Canada et/ou dans d'autres pays ayant des caractéristiques pertinentes pour les paiements canadiens. 2. Fournir tout aperçu des développements en matière de systèmes de paiement, et relier ces aperçus à la modernisation des remboursements. 	<p>5 %</p>

Description des qualifications évaluées	Points de réponse dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
l) De l'expérience avec des produits financiers, les pratiques en matière de dépôts et des produits financiers distribués par l'entremise de courtiers et achetés à travers un fiduciaire/sous forme de fiducie, ainsi qu'avec les pratiques en matière d'assurance-dépôts et les régimes de régulations reliés, au Canada et/ou dans des territoires pertinents dans un contexte canadien.	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de décrire leurs connaissances et leur expérience en matière de produits financiers, de pratiques en matière de dépôts et de produits financiers distribués par l'entremise de courtiers et achetés à travers un fiduciaire/sous forme de fiducie, ainsi qu'avec les pratiques en matière d'assurance-dépôts et les régimes de régulations reliés, au Canada et/ou dans des territoires pertinents dans un contexte canadien. 2. Fournir tout aperçu des développements en la matière, et relier ces aperçus à la modernisation des remboursements. 	5 %
m) Des méthodologies éprouvées pour une transformation technologique avec les outils, les modèles et le capital intellectuel associés, ainsi que pour intégrer des pratiques agiles et leurs composantes liées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire les méthodes dont le soumissionnaire dispose et qu'il utilise pour la transformation assistée par la technologie. Inclure des méthodologies qui s'appliqueraient à toutes les facettes de la modernisation des remboursements. Fournir des exemples d'outils et de modèles, et décrire le capital intellectuel de soutien et la façon dont il pourrait être accessible dans le cadre de la modernisation des remboursements. 2. Décrire comment les méthodologies du soumissionnaire intègrent les pratiques agiles et les composantes connexes. Fournir un avis sur la pertinence des pratiques agiles pour les différentes parties des flux de modernisation des remboursements. 3. Décrire comment le soumissionnaire facilite le transfert de connaissances à ses clients. 	5 %
n) De larges bassins de personnel à tous les niveaux possédant la formation et l'expérience nécessaires pour ces méthodologies, et avec l'expérience nécessaire en matière de conception et de développement dans les environnements de développement courants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Indiquer le nombre et les niveaux de personnel formé et expérimenté dans l'utilisation des méthodologies mentionnées au point « m » ci-dessus. Indiquer les pays dans lesquels ces personnes sont domiciliées. 2. Indiquer le nombre et les niveaux de personnel expérimenté dans les environnements de développement que vous jugez pertinents pour la modernisation des remboursements dans le cadre de développement/livraison de solutions. Indiquer les pays dans lesquels ces personnes sont domiciliées. 3. Décrire comment vous utiliseriez et déploieriez les ressources qui ne sont pas domiciliées à proximité des deux bureaux de la SADC à Toronto et à Ottawa. Expliquer comment vous géreriez cette situation pour assurer la réactivité et la souplesse nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de la modernisation des remboursements au cours de son échéancier pluriannuel. 4. Décrire les situations où les ressources sont le mieux utilisées sur place par rapport à celles où elles peuvent être utilisées efficacement à distance. 	10 %

Description des qualifications évaluées	Points de réponse dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
o) Une expérience appuyée par des sources dans la conception, le développement et l'implémentation de solutions de nature similaire dans des environnements similaires à ceux décrits pour la modernisation des remboursements.	<ol style="list-style-type: none"> 1. En mettant l'accent sur l'expérience de la conception, le développement et de la mise en œuvre de solutions (par opposition aux points « d » et « h » ci-dessus), donner jusqu'à trois exemples de projets de nature semblable à ceux décrits pour la modernisation des remboursements. 2. Pour chaque projet énuméré, décrire ses objectifs dans le cadre de la modernisation des remboursements, le rôle du soumissionnaire, les délais et les honoraires professionnels, l'implication concrète du soumissionnaire, les défis relevés avec succès et les employés principaux qui y ont participé et qui risquent d'être des candidats pour travailler à la modernisation des remboursements. 	5 %
p) Des approches et une expérience éprouvées pour gérer la qualité des services fournis avec des mécanismes clairs pour détecter rapidement les problèmes et des procédés clairs pour régler les problèmes, faire part de l'avancement du projet et gérer les relations avec les clients.	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de décrire leur approche pour gérer la qualité des services fournis aux clients dans le cadre d'engagements offrant un soutien semblable à celui qu'exige la modernisation des remboursements. Inclure des descriptions claires des mécanismes d'identification précoce des problèmes, des exemples d'interventions pour régler les problèmes, et des mécanismes et processus pour rendre compte des progrès et gérer les relations avec les clients. 2. Dans le cadre de cette description, souligner les mécanismes et les processus de gouvernance interne du soumissionnaire pour ses projets qui sont de l'ampleur suggérée par les exigences de soutien de la modernisation des remboursements. 	5 %
q) Des approches éprouvées pour gérer des « partenariats » s'étendant sur plusieurs années avec les clients, pour créer et gérer les « énoncés de travail » puisque des attributions de tâches sont créées tout au cours du projet de modernisation des remboursements, pour assurer la satisfaction des clients et pour offrir une flexibilité adéquate dans un contexte où les besoins évoluent au fur et à mesure que le projet avance.	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de donner leur avis sur l'entente de « partenariat » pluriannuelle que la SADC envisage pour la modernisation des remboursements, qui consiste à conclure un contrat avec un ou plusieurs soumissionnaires dès le départ pour le soutien de toutes les facettes du projet, les détails devant être communiqués à mesure que le projet avance, et le travail réel étant géré par des « énoncés de travail ». Quels sont, selon le soumissionnaire, les avantages et les inconvénients de cette approche? 2. Qu'est-ce qui, du point de vue du soumissionnaire, doit être géré avec soin pour que ce type d'arrangement fonctionne? 3. Quelle est l'expérience du soumissionnaire avec ce type d'arrangement? 4. Décrire l'approche et les mécanismes que le soumissionnaire utiliserait pour gérer ce type d'arrangement, ainsi que toute disposition spéciale de gouvernance et/ou contractuelle nécessaire du point de vue du soumissionnaire pour que l'arrangement fonctionne. 	5 %
r) Une compréhension éprouvée des défis auxquels la SADC est aux prises dans le cadre de la modernisation des remboursements, des facteurs de réussite critiques et une expérience éprouvée de soutien permettant de gérer ces facteurs de réussite critiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. En se fondant sur l'expérience du soumissionnaire dans le cadre d'initiatives semblables et sur sa compréhension de la modernisation des remboursements dans le cadre de la présente DDPQ, décrire les défis que la SADC est susceptible de devoir relever pour atteindre ses objectifs avec succès. 2. Décrire ce que le soumissionnaire croit être les facteurs critiques de succès pour une initiative comme la modernisation des remboursements. 3. Décrire comment le soumissionnaire se conforme à son point de vue sur les facteurs essentiels au succès de la modernisation des remboursements. 	5 %

Description des qualifications évaluées	Points de réponse dont les soumissionnaires doivent traiter afin d'expliquer pourquoi ils possèdent les qualifications	Poids
s) La capacité de tirer parti de l'expertise pertinente en la matière et de la technologie de pointe connexe, y compris la logique et les outils d'intelligence artificielle, les nouvelles formes d'analyse, les développements en matière de protection de la vie privée et de sécurité, et les développements dans le nuage.	<ol style="list-style-type: none"> 1. On demande aux soumissionnaires de décrire les experts en la matière et l'accès à la connaissance des développements de pointe pertinents pour la modernisation des remboursements auxquels ils peuvent faire appel. 2. Comment cette expertise pourrait-elle être mise à disposition pour soutenir la modernisation des remboursements? 	5 %

5.3 Résumé du processus d'évaluation et d'attribution de notes pour les soumissionnaires

Le processus d'évaluation se déroulera comme suit :

- Une équipe d'évaluation de la SADC composée de cadres supérieurs ayant une connaissance de la modernisation des remboursements sera formée pour évaluer les réponses à la DDPQ.
- L'équipe examinera d'abord les éléments de réponse pour les qualifications obligatoires et déterminera si certaines réponses ne répondent pas aux qualifications obligatoires. Toute réponse n'arrivant pas à démontrer la conformité du soumissionnaire aux sept qualifications obligatoires disqualifiera ce dernier.
- L'équipe évaluera ensuite les réponses de chaque soumissionnaire pour chacun des 19 domaines de qualification (points « a » à « s » des sections 5.1 et 5.2).
- Les notes seront basées sur l'expérience collective de l'équipe d'évaluation, et l'équipe produira une note consensuelle pour chacun des 19 domaines de qualification pour chacun des soumissionnaires.
- La notation sera basée sur une échelle de 5 points, chaque élément d'évaluation étant noté par l'équipe à l'aide des notes suivantes :
 - 5 – « Dépasse considérablement les attentes de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne les qualifications pertinentes pour la modernisation des remboursements »
 - 4 – « Répond à toutes les attentes de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne les qualifications pertinentes pour la modernisation des remboursements »
 - 3 – « Répond aux attentes de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne les qualifications pertinentes pour la modernisation des remboursements »
 - 2 – « Répond partiellement aux attentes de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne les qualifications pertinentes pour la modernisation des remboursements, avec quelques lacunes et/ou qualifications manquées »
 - 1 – « N'arrive pas à répondre aux attentes de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne les qualifications pertinentes pour la modernisation des remboursements »

- Chacune des 19 notes sera multipliée par la pondération en pourcentage indiquée dans le tableau ci-dessus, et une note moyenne pondérée globale sera déterminée pour chaque soumissionnaire. Les soumissionnaires seront ensuite classés par ordre décroissant de note.

La notation sera basée sur le matériel fourni dans les réponses du soumissionnaire et sur toute autre information obtenue à la suite d'une clarification ou d'une autre diligence raisonnable. La SADC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'effectuer une diligence raisonnable, y compris la vérification des faits, à l'égard de toute réponse à une DDPQ du fournisseur et d'en tenir compte dans la notation de l'évaluation, y compris le rejet des réponses à la DDPQ si elle constate une fausse déclaration importante.

6. FORMAT ET INSTRUCTIONS POUR LES RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires sont invités à structurer leurs réponses en fonction des instructions énoncées dans le présent chapitre. Nous demandons également aux soumissionnaires de rester concis dans leurs réponses et de s'abstenir d'inclure de grandes quantités de contenu générique. Les réponses peuvent être dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Les soumissionnaires doivent soumettre des versions électroniques complètes de leurs réponses en format PDF, à l'adresse électronique de la personne-ressource désignée par la SADC, conformément aux instructions et à la date limite indiquées au chapitre 2.

Section 1 : Introduction et résumé (facultatif)

Cette section est facultative. Si le soumissionnaire choisit d'inclure un résumé soulignant les raisons pour lesquelles il serait un fournisseur approprié pour soutenir la modernisation des remboursements, il est invité à le faire. Toutefois, toutes les évaluations se baseront sur les réponses du fournisseur présentées dans le corps de la réponse, tel que décrit à la section 3 ci-dessous.

Section 2 : Profil organisationnel du fournisseur et personne-ressource désignée par le fournisseur (obligatoire)

Nous demandons aux soumissionnaires de transmettre des renseignements de base sur leur profil d'entreprise, et d'indiquer une personne-ressource désignée et de fournir les coordonnées connexes. Ces informations devraient comprendre les éléments suivants :

- Dénomination sociale du soumissionnaire, description de la société mère, s'il y a lieu, adresse du siège social, adresse du siège social canadien si elle est différente, emplacement de toutes les principales activités et nombre d'employés dans chaque emplacement important.
- Nombre d'années d'activité de l'entreprise et, le cas échéant, nombre d'années d'activité de l'entreprise au Canada.
- Si le soumissionnaire fonde ses qualifications sur l'expérience combinée de son personnel de base et de celui des organisations associées ou des sous-traitants, inclure cette information pour chaque organisation associée/sous-traitant.
- Une personne-ressource désignée, ainsi que ses coordonnées.
- Le nom d'un agent du soumissionnaire autorisé à soumettre la réponse à la DDPQ du soumissionnaire.

Section 3 : La réponse du soumissionnaire à chaque domaine de qualification (obligatoire)

Les soumissionnaires doivent répondre aux questions sur les qualifications selon la structure et le système de numérotation utilisés au chapitre 5 de la présente DDPQ, comme suit :

- Les soumissionnaires doivent étiqueter le contenu de leur réponse en correspondance exacte avec les domaines de qualification et les points de réponse des tableaux de la section 5, en commençant par « a-1 » jusqu'à « s-2 ».
- Tout le contenu de la réponse du soumissionnaire à la DDPQ doit être mis en correspondance avec cette structure pour qu'elle soit correctement évaluée.
- Si les réponses à l'un des points de réponse de qualification sont basées sur l'expérience combinée du personnel de base du soumissionnaire et de tout associé/sous-traitant, cela doit être clairement indiqué.

Remarque : Tout renseignement supplémentaire, toute référence à des sites Web ou à d'autres sources, en plus de ce qui est fourni dans la réponse du soumissionnaire à la section 3, ne sera pas utilisé dans l'évaluation des réponses, sauf si cette information s'inscrit dans la diligence raisonnable exercée par la SADC.

..... Fin de ce document de DDPQ.....